

**Délibération 2.02**  
**Projet parc éolien au large de Dieppe-Le Tréport**

**Intervention d'Alban BRUNEAU**

Je pense qu'il n'est pas utile de développer ici les enjeux environnementaux portés à travers le développement des éoliennes marines au titre de la transition écologique.

Les 7 parcs qui seront construits aux larges de nos côtes nationales, les 6 ayant déjà fait l'objet d'une attribution dont celui qui nous occupe aujourd'hui, et le 7e dont l'appel d'offre va être lancé, contribueront évidemment à la nécessaire transition énergétique, en renforçant l'éolien dans le mix énergétique national.

Et pas plus besoin je pense, de développer sur les retombées économiques que générera, notamment en Normandie, et plus précisément sur Le Havre et Cherbourg, cette filière de l'éolien en mer très attendue, depuis des années, et en ayant fait l'objet de bien des annonces et promesses.

**Sur ce volet économique, je souhaite simplement souligner l'importance que cette filière nouvelle puisse déboucher sur des emplois durables qui profiteront à un bassin d'emplois très affecté par la crise économique et le chômage, et sur des marchés pour les entreprises locales.**

Le Député du Havre, Jean-Paul Lecoq s'en est d'ailleurs entretenu récemment avec le porteur de projet Siemens, pour insister sur ces aspects et notamment sur la nécessité de dimensionner les marchés de sous-traitance pour que les entreprises locales au savoir-faire reconnu, comme par exemple Fouré Lagadec, puissent concourir à armes égales face aux sous-traitants habituels du géant mondial de l'éolien.

**L'implantation de cette filière a connu bien des vicissitudes et quelques rebondissements qui ont failli la compromettre. Nous sommes passés à un cheveu de l'annulation de tous les appels d'offre cet été, et désormais il semble bien qu'elle soit enfin sur les rails.**

Nous pouvons simplement regretter, d'un point de vue stratégique, que cette filière émergente ait fait les frais du Monopoly financier organisé par l'Etat sous l'ère Macron ministre, puis sous celle de Macron Président.

Un Monopoly qui a conduit à brader à l'américain General Electric et à l'allemand Siemens les parts des deux porteurs de projets nationaux qu'avait voulu, en son temps, l'Etat, à savoir Alstom et Areva.

Il est quand même encore une fois regrettable qu'une filière industrielle basée dans notre pays, pour répondre à nos besoins nationaux, ne soit plus dirigée par nos industries, même si évidemment Edf Energie Nouvelle et Engie font partie des consortiums.

**Ce volet mis à part, tout aurait du converger pour que ces projets de parcs éoliens s'appuient sur un consensus et le rassemblement tous les acteurs plutôt que de les diviser.**

Ce n'est pourtant pas ce qu'il s'est passé, en particulier pour celui concerné par cette délibération.

La faute encore une fois à une certaine conception de l'action publique qui écoute davantage les grands groupes que les citoyens, les cabinets d'experts que les forces vives de nos territoires qui y vivent et en vivent.

**Le rapport parle d'une large concertation, pourtant il entraîne toujours aujourd'hui, en l'état, une opposition affirmée des pêcheurs et de nombreux élus locaux, dont les maires du Tréport et de Dieppe.**

Les pêcheurs et leurs élus locaux ne sont pas des opposants à l'implantation de la filière de l'éolien en mer, ils demandent simplement qu'elle ne se construise pas à leurs dépens, aux dépens de la ressource naturelle, et eux, ont l'avantage de bien connaître le coin...

La cause de leur opposition se trouve dans la définition de la zone arrêtée pour l'implantation du parc

Ce n'était pourtant pas compliqué de l'arrêter tous ensemble.

**C'est toujours la même histoire avec ce gouvernement qui confond information et concertation. D'ailleurs nous sommes aujourd'hui appelé à rendre un avis sur un projet dont le gouvernement a d'ores et déjà signé les autorisations d'exploitation alors même que l'enquête publique est en cours !**

**Quel déni de démocratie ! Quel Mépris des acteurs locaux !**

A quoi bon organiser des enquêtes publiques ?

Pourtant la transition écologique ne peut pas se faire sans les gens et encore moins contre eux. Nous le mesurons bien à travers la fronde des Gilets Jaunes.

Alors oui, nous devons nous prononcer tout de même et notre groupe partage pleinement les préconisations proposées pour être jointes à notre avis.

**Des préconisations dont certaines sont clairement des réserves.**

**Mais comment faire en sorte que ces préconisations soient contraignantes ? A défaut de quoi, elles n'existeraient que pour nous donner bonne conscience.**

**Nous soutenons l'ensemble de ces préconisations, toutefois nous souhaitons y ajouter deux éléments.**

Tout d'abord sur les enjeux repris en page 2.2.2 pour ajouter aux enjeux environnementaux, aux enjeux liés au devenir de la pêche au Tréport et aux enjeux économiques, un quatrième : celui de la sécurité.

Car ce n'est jamais évoqué, mais le parc va se situer au large de la centrale nucléaire de Penly dont les dispositifs de sécurité ont été à plusieurs reprises mis à mal par des intrusions ou des survols.

Quid de la surveillance des bateaux qui navigueront dans le parc éolien pour les besoins de leur maintenance par exemple ? Quid également de l'impact des éoliennes sur le fonctionnement des radars ?

**Nous souhaiterions que des garanties soient apportées à travers une préconisation spécifique demandant une étude d'impact sur la centrale de Penly.**

**Concernant l'impact sur la pêche, il convient en effet de rester vigilant et mobilisés comme le fait d'ailleurs la 3ème préconisation prévue au rapport.**

Et d'insister sur les compensations promises et attendues par les pêcheurs qui sont pour l'instant au point mort.

Car ces compensations pour la pêche et pour les communes n'ont jamais été confirmées depuis la négociation présidentielle sur le rachat du prix de l'électricité des parcs. Pêcheurs comme élus relancent régulièrement et toujours aucun engagement concret.

Pour nous donner un ordre d'idée, au Tréport, la pêche fait vivre plus de 240 familles, alors que la seule annonce locale concrète et qui concerne le centre de supervision du parc est prévu pour... 15 personnes.

**Dernier point, il nous semble nécessaire de prendre en compte l'impact sur le port départemental du Tréport.**

Nos préconisations reprennent la nécessité de demander au porteur de projet de contribuer à la rénovation du port du Tréport et à l'aménagement de celui de Dieppe, certes. Mais quid de son exploitation ?

Car qui dit moins de pêche, dit moins de recettes pour le gestionnaire avec le risque de voir l'équilibre financier de la structure voler en éclats. Qui alors interviendra pour rééquilibrer les comptes ? L'exploitant du parc éolien ou les contribuables via le budget du Département ?

**Nous souhaitons par conséquent intégrer une préconisation supplémentaire sur l'intervention de l'exploitant en cas de déficit d'exploitation du port du Tréport résultant d'une baisse de son activité pêche.**

Sous ces différentes réserves que nous traduisons par deux amendements proposés, nous voterons cette délibération.